

**Direction des affaires culturelles**

**2023 DAC 121** Subvention (5.000 euros) à l'Association pour la Gestion d'Espaces Temporaires Artistiques - AGETA/ Collectif Curry Vavart (18e)

**PROJET DE DELIBERATION**

**EXPOSE DES MOTIFS**

Mesdames, Messieurs,

L'AGETA/Collectif Curry Vavart est un collectif artistique pluridisciplinaire qui soutient et développe des projets artistiques et associatifs variés en proposant des espaces de travail partagés. Le collectif a su transformer des lieux désaffectés en espaces de culture et de rencontres, ouverts sur les quartiers.

Depuis 2006, les lieux animés par le collectif Curry Vavart soutiennent la création émergente et les artistes en voie de professionnalisation, toutes disciplines confondues : arts plastiques, audiovisuel, artisanat, arts vivants, littérature, musique etc. Le Collectif propose des espaces de création et d'activité partagés, ateliers collectifs et individuels, salles de répétition, studio de musique, bureaux, espaces de diffusion, salles de réunions, espaces verts etc. équipés et offrant de nombreuses ressources.

Ces espaces sont également mis à disposition des habitant·e·s et des acteurs du champ socioculturel ou éducatif en soutien à la réalisation de leurs projets artistiques, culturels ou encore environnementaux. La diversité et la mixité de projets accueillis ont pour objectif de favoriser les rencontres, la mise en réseau et le développement de la professionnalisation. Le collectif fédère en effet un grand nombre d'artistes et de structures porteuses de projets dans un environnement où la mise en commun des outils, l'interaction des individus et des projets, le partage d'expériences, de compétences et de savoirs, sont placés au cœur de l'activité et offrent de larges possibilités.

Le Collectif occupe et anime actuellement plusieurs lieux dans Paris, notamment dans le 20e arrondissement (Villa Belleville, Théâtre à Durée Indéterminée, la Boutique...). Outre ces espaces, le collectif a signé une convention avec la SNCF sur un site désaffecté situé rue Riquet dans le 18e arrondissement, le Shakirail.

Ce tiers-lieu artistique et culturel, pluridisciplinaire et solidaire s'inscrit dans la lignée des lieux intermédiaires et indépendants pour lesquels l'expérience artistique est envisagée comme relation entre les habitant·e·s, le territoire, les artistes et les cultures. Il mène une activité de soutien à la création, de transmission des pratiques artistiques, d'animation sociale et de préservation de la nature en ville. Depuis 2011, plus de 500 projets ont été accueillis sur ce site.

Afin de permettre à l'association de réaliser l'ensemble de ses activités sur le site du Shakirail en 2023, je vous propose, Mesdames, Messieurs, d'attribuer une subvention de 5.000 euros à l'association AGETA/Curry Vavart.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris



**2023 DAC 121** Subvention (5.000 euros) à l'Association pour la Gestion d'Espaces Temporaires Artistiques - AGETA/ Collectif Curry Vavart (18e).

Le Conseil de Paris

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du Conseil de Paris des 14, 15, 16 et 17 mars 2023 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association pour la Gestion d'Espaces Temporaires Artistiques - AGETA/ Collectif Curry Vavart ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement, en date du ;

Sur le rapport présenté par Mme Carine Rolland au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 5.000 euros est attribuée à l'AGETA – Curry Vavart, 18 rue Ramus, MVAC 20, 75020 Paris, pour ses activités en 2023. 89541 ; 2023\_04413

Article 2 : La dépense correspondante de 5.000 euros sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2023, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.